



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 20 décembre 2023 à 9 h 20 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20231220-4337

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
CONSEILLER ASSOCIÉ - COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de conseiller associé afin d'assister au comité exécutif, et ce, jusqu'aux élections municipales de 2025.

(SD-2023-5978)

CE-20231220-4338

APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Laval et l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des affaires juridiques;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite transaction et quittance.

(SD-2023-6078)

CE-20231220-4339

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION
ET QUITTANCE - RÉCLAMATION - 101-20-18211/MPDP

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et



quittance à intervenir entre Pierre Adrien Dorvilier, Rose Darline Caméus et Ville de Laval dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-013949-200, le tout selon les termes et conditions prévus à la transaction, et ce, en contrepartie des documents usuels de règlement;

d'émettre le chèque à l'ordre de Haché et Associés Avocats en fidéicommis au montant prévu à la transaction, en règlement complet et final de ce dossier, en capital, intérêts et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1777572)
(SD-2023-6087)

CE-20231220-4340

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 21899, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6171)

CE-20231220-4341

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 36010, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6172)

CE-20231220-4342

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'engager l'employé numéro 880, pour une période de 52 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6174)

CE-20231220-4343

RÉSOLUTION AMENDÉE - PROMOTION - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230830-2879, le comité exécutif promouvait l'employé numéro 49868 au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel numéro SD-2023-4125;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans la section remarque du SD-2023-4125 quant à l'augmentation salariale et aurait plutôt dû se lire comme celle apparaissant à la section remarque du présent sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20230830-2879 afin qu'elle fasse référence aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel quant à l'augmentation salariale de l'employé numéro 49868.

(SD-2023-6185)

CE-20231220-4344

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CHARGÉ DE PROJETS - AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51373, pour une période de 52 semaines, au poste de chargé de projets au Service des affaires juridiques, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-6217)



CE-20231220-4345

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de sécurité incendie, soit:

la création d'un poste permanent en surplus de structure de chef aux opérations incendies au salaire annuel de 129 550,39 \$. Le poste en surplus de structure sera aboli suivant sa libération à la suite d'une promotion permanente ou d'une réaffectation sur un poste régulier permanent;

code budgétaire: 42604-221100-111120;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines du poste de chef aux opérations incendies (0014), au poste permanent en surplus de structure de chef aux opérations incendies, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 42604-221100-111120;

la promotion de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines de son poste de capitaine (0015), au poste de chef aux opérations incendies (0014), avec une période de probation d'un an;

du code budgétaire: 42604-221100-111170;

au code budgétaire: 42604-221100-111120;

le transfert budgétaire du poste et de son titulaire, tel qu'illustré au rapport RH joint au sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-6226)

CE-20231220-4346

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE ANALYSTE
STRATÉGIQUE TACTIQUE - POLICE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41452, avec une banque de 1 000 heures sur une période maximale de 26 semaines, au poste de responsable analyste stratégique tactique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6249)



CE-20231220-4347	ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR CDN, ARÉNAS ET TRANSPORT - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPEMENT SOCIAL RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 18663, pour une période indéterminée, au poste de superviseur CDN, arénas et transport au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel. (SD-2023-6252)
CE-20231220-4348	LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE BUREAU EN SERVICE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE LA VILLE DE LAVAL RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des employés de bureau en service technique et professionnel de Ville de Laval, S.C.F.P., section locale 1113, et la Ville concernant les mesures liées à la rémunération des brigadiers(ières) dans le cadre des grèves au sein du Centre de services scolaire de Laval; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. (SD-2023-6258)
CE-20231220-4349	PROMOTION - RESPONSABLE AQUATIQUE - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de procéder à la promotion de l'employé numéro 54163 au poste de responsable aquatique, avec une période d'essai de 6 mois, au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social. (SD-2023-6260)
CE-20231220-4350	STAGE - GREFFE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 54885 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 9 semaines, au poste de stagiaire au Service du greffe, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6279)

CE-20231220-4351

ENGAGEMENT PERMANENT - CONSEILLER PRINCIPAL
RELATIONS DE TRAVAIL - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53615, avec une période de probation de 12 mois, au poste de conseiller principal relations de travail au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6280)

CE-20231220-4352

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - OFFICIER DE LIAISON -
CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41708, pour une période de 47 semaines, au poste d'officier de liaison au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6293)

CE-20231220-4353

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR ÉCOCENTRE -
ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53742, pour une période de 47 semaines, au poste de superviseur écocentre au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6337)



CE-20231220-4354	DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES HUMAINES - NOVEMBRE 2023 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de prendre acte du rapport de reddition de comptes du Service des ressources humaines pour le mois de novembre 2023. (SD-2023-6338)
CE-20231220-4355	ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CHARGÉ DE PROJETS - DIRECTION GÉNÉRALE RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 49989, pour une période de 52 semaines, au poste de chargé de projets à la Direction générale, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel. (SD-2023-6349)
CE-20231220-4356	ENGAGEMENT TEMPORAIRE - PRÉPOSÉ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 608, avec une banque de 189 heures sur une période maximale de 9 semaines, au poste de préposé gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel. (SD-2023-6358)
CE-20231220-4357	PROMOTION - RESPONSABLE GESTION ENVIRONNEMENTALE - ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de procéder à la promotion de l'employé numéro 47506 au poste de responsable gestion environnementale, avec une période d'essai de 6



mois, au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

(SD-2023-6378)

CE-20231220-4358

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
DIRECTRICE ET GREFFIÈRE - GREFFE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel, préparé par le Service des ressources humaines, au poste de directrice et greffière au Service du greffe, avec une période de probation de 12 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6438)

CE-20231220-4359

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 144 heures, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-6439)

CE-20231220-4360

CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre administrativement avec solde, rétroactivement en date du 6 décembre 2023, pour fins d'enquête, et congédier l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-6446)

CE-20231220-4361

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la suspension administrative avec solde, rétroactivement au 3 novembre 2023, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel.



(SD-2023-6511)

À 9 h 42, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe